

**Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
COMMUNE DE
38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE**

DELIBERATIONS
Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2014

Nombre d'élus : 15 L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 20h30,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Présents : 12 sous la Présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire
Votants : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 avril 2014.

Présents : BAUDAIN Philippe, CLOUZEAU Nadine, BURDET Gérard, PILLARD Catherine, BRELLIER Jean-Paul, DANIELI Claude, ANTONIAZZI Denis, LEMIERE Patrick, BELLEAU Jean-Luc, SICARD Eric, TUPIN Bathilde, BURDET Jérôme, BOREL Solange.

Absents/Excusés : BARBIER Gaëlle (donne pouvoir à LEMIERE Patrick), GUESDON Pascale (donne pouvoir à CLOUZEAU Nadine).

Secrétaire de séance : ANTONIAZZI Denis

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Proposition des membres titulaires et suppléants de la CCID
- ✓ Désignation d'un délégué supplémentaire pour le SITOB
- ✓ Subvention exceptionnelle pour l'association ELA
- ✓ Points divers

Ouverture de la séance : Denis Antoniazzi est désigné secrétaire.

Approbation du PV des délibérations du 24/04/2014

Aucune remarque n'étant faite, le PV du 24/04/2014 est approuvé à l'unanimité

Délibération N° 2014-05.01

OBJET : Proposition des membres titulaires et suppléants de la CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants sont désignés par les soins du Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Mr le Maire propose de mettre Mr BURDET Jérôme, élu minoritaire, sur la liste des commissaires suppléants. Ce dernier demande à être supprimé cette liste. Mr le Maire propose alors à Mr BURDET Jérôme d'inscrire le nom d'un élu minoritaire en lieu et place d'un élu majoritaire sur la liste des commissaires titulaires et de présenter cette liste. Ce dernier ne souhaite pas présenter cette liste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix pour et 2 abstentions, de dresser une liste de 24 noms (*pour les communes de moins de 2000 habitants*) dans les conditions de l'article 1650 comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES (12 noms si commune de moins de 2000 habitants, 16 noms si plus de 2000 habitants)

NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE	OBSERVATIONS
ANTONIAZZI	Denis	Retraité	114 rue de l'Eglise	Conseiller
AUSSEDAT	Jean	Retraité	108 rue Bas Rochassin	
BASEI	Guy	Architecte	50 A place de la Mairie	
BURDET	Gérard	Retraité	109 rue Bas Rochassin	Conseiller
DANIELI	Claude	Retraité	726 chemin de Vieille Eglise	Conseillère
DAUTREPPE	Louis	Retraité	87 rue de la Branchy	
DELGADO	Christian	Gérant société	244 rue Haussapied	
GRAND	André	Agriculteur	10 route du Bûchet Sainte Marie d'Alloix	Bois
LE COUSTOMER	Françoise	Retraîtée	402 Grand Rue	
MIGNOT	Yves	Commercial	78 rue de la Branchy	
ROSSET	Louis	Retraité	73 rue de l'Eglise	
RUBATAT	Christiane	Retraîtée	508 chemin de la Barde	

COMMISSAIRES SUPPLEANTS (12 noms si commune de moins de 2000 habitants, 16 noms si plus de 2000 habitants)

NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE	OBSERVATIONS
BRANQUE	Julien	Agriculteur	65 Grande rue Le Touvet	Bois
AUMENIER	Bernard	Retraité	155 impasse de la Combe	
BRELLIER	Jean Paul	Directeur financier	150 rue du Verger	Conseiller
SICARD	Eric	Ingénieur	956 Grand Rue	Conseiller
CLOUZEAU	Nadine	Coordinatrice G�rontologie	38 Clos des Cyclamens	Conseillère
DUBOST	Daniel	Etudes Conseils en RH	300 rue des Monts	
FRABONI	Marit�	Conseill�re technique	158 chemin Grande Terre	
GACHET	Ren�	Retra�t�	666 chemin de Vieille Eglise	
GAGET	Lucien	Retra�t�	289 chemin de la Rivoire	
GRIVEL	Jacques	Retra�t�	3 rue de la Croix Blanche	
LAURENT	Paul	Retra�t�	177 rue de la Branchy	
SAVIGNY	Muriel	M�decin	44 chemin du Ch�teau	

Délibération N° 2014-05.02

OBJET : Désignation d'un délégué supplémentaire pour le SITOB
--

Conformément aux statuts du SITOB, le conseil municipal doit désigner 3 membres pour siéger au sein de ce syndicat et non pas 2 comme prévu initialement par la délibération du 24/04/2014.

Mr le Maire propose à l'ensemble des conseillers municipaux qui le souhaitent de se porter candidat.
Mr BELLEAU Jean-Luc se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions,
- désigne comme 3^{ème} membre pour représenter la Commune au sein du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal du Torrent du Bresson (SITOB) :

- BELLEAU Jean-Luc

Délibération N° 2014-04.03

OBJET : Subvention exceptionnelle pour l'association ELA

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association ELA sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle pour son fonctionnement pour l'exercice 2014 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de **300 €** à l'association ELA.

OBJET : Questions diverses

Mr le Maire fait parts des offres retenues dans le cadre du marché « agrandissement de l'épicerie communale » pour un montant total TTC de 56894 €.

Des réponses ont été apportées par le maire aux questions écrites de l'opposition concernant :

- le courrier du 4/04/2014
- la représentation de la minorité au sein de la CAO
- le statut touristique de la commune
- le trombinoscope sur le site internet de la commune
- les critères de recrutement des jobs d'été
- l'annonce des dates des conseils municipaux sur le panneau d'entrée du village
- l'éventualité d'une rencontre conviviale avec les employés

FEUILLET DE CLOTURE

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2014

- ✓ N° 2014-05.01 Proposition des membres titulaires et suppléants de la CCID
- ✓ N° 2014-04.02 Désignation d'un délégué supplémentaire pour le SITOB
- ✓ N° 2014-04.03 Subvention exceptionnelle pour l'association ELA

Fait et délibéré en séance le 22 mai 2014

Tableau de signature des présents

Membres présents	Fonction	Signatures	Membres présents	Fonction	Signatures
BAUDAIN Philippe	Maire		ANTONIAZZI Denis	Conseiller municipal	
CLOUZEAU Nadine	1 ^{er} Adjointe		BELLEAU Jean- Luc	Conseiller municipal	
BURDET Gérard	2 ^{ème} adjoint		SICARD Eric	Conseiller municipal	
PILLARD Catherine	3 ^{ème} adjointe		TUPIN Bathilde	Conseillère municipale	
BRELLIER Jean- Paul	4 ^{ème} adjoint		BURDET Jérôme	Conseiller municipal	
DANIELI Claude	Conseillère municipale		BOREL Solange	Conseillère municipale	
LEMIERE Patrick	Conseiller municipal				